

résolution à l'effet d'autoriser le gouvernement à négocier avec la compagnie du canal de *Huron* et de la vallée de la rivière *Trent* pour le transfert de certains travaux appartenant à la Puissance sur la ligne du canal projeté, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Brouse* fait rapport que le comité a passé une résolution.

*Ordonné*, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Brouse* fait rapport de la résolution en conséquence, laquelle est lue comme suit :

*Résolu*, Que le gouvernement soit autorisé à négocier avec la compagnie du canal de *Huron* et la vallée de la rivière *Trent*, pour le transfert de certains travaux appartenant à la Puissance, et situés sur la ligne du canal projeté, ce transfert devant être sujet à l'approbation du parlement à la session suivante.

La dite résolution étant lue la seconde fois, elle est adoptée.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité pour examiner une certaine résolution à l'effet d'autoriser le gouvernement à négocier pour le transfert du chemin de fer conduisant de *Truro* à *Pictou* à quelque compagnie, et après y avoir siégé quelque temps, M. *Mills* fait rapport que le comité a passé une résolution.

*Ordonné*, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Mills* fait rapport de la résolution en conséquence, laquelle est lue comme suit :

*Résolu*, Que le gouvernement soit autorisé à négocier, durant la vacance du parlement, pour le transfert du chemin de fer de *Truro* à *Pictou* à quelque compagnie, à condition que cette compagnie prolongera le dit chemin de fer depuis *New-Glasgow* ou *Pictou* jusqu'au détroit de *Canso*, ou à quelque place au *Cap-Breton*, dans un certain temps spécifié, ce transfert devant être sujet à l'approbation du parlement à la prochaine session.

La dite résolution étant lue la seconde fois, elle est adoptée.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour pourvoir à la construction du chemin de fer canadien du Pacifique, étant lu,

L'honorable M. *McKenzie* propose, secondé par l'honorable M. *Dorion*, que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Et des débats s'en suivant, et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit,

*Mercredi, 20 Mai 1874.*

Et la question étant de nouveau proposée.

Et de nouveaux débats s'en suivant.

M. *Cunningham* (*Marquette*) propose, secondé par M. *Smith* (*Selkirk*), que les débats soient ajournés, et la question est résolue négativement.

Alors, la question principale étant mise aux voix.

*Ordonné*, Que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Le Bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général.

*Résolu*, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en le dit comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Laurier* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

*Ordonné*, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois aujourd'hui.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender les actes d'incorporation de la société de prêts et d'épargnes des cultivateurs et artisans, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité permanent des banques et du commerce.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender la charte de la compagnie d'assurances de l'Ouest et les autres y relatifs, et pour étendre les pouvoirs de la dite compagnie, étant lu,